



Communauté de Communes  
**PONTHIEU-MARQUENTERRE**

# ACCUEILS DE LOISIRS

SEMAINE DU 20 AU 24 OCTOBRE

**3/15 ANS**



**NOMBRE  
DE PLACES  
LIMITÉES**



**Pré-inscriptions  
en ligne  
du 19 au 29  
septembre**

**AUTOMNE 2025**

# ACCUEILS DE LOISIRS

DU LUNDI 20 AU VENDREDI 24 OCTOBRE 2025

- **Ailly-le-Haut-Clocher** | école Victor Hugo  
Thème : Halloween, les origines
- **Gueschart** | école des quatre vents  
Thème : Le jeu sous toutes ses formes
- **Le Crotoy** | école Jules Verne  
Thème : L'automne, ses animaux et ses couleurs



## GROUPES

Les enfants sont répartis dans des groupes selon leur tranche d'âge :

- Petits** : de 3 à 5 ans (accueil possible dès 2 ans si l'enfant est scolarisé)
- Moyens** : de 6 à 9 ans
- Grands** : de 10 à 15 ans



## HORAIRES

**9h-12h / 14h-17h**

Accueil demi-pensionnaires  
de 12h à 14h

Accueil et départ échelonnés  
de 8h à 9h et de 17h à 18h



## RESTAURATION

Sur réservation à l'inscription  
**3,80 € le repas**

## NAVETTES



Possibilité de navette sans  
supplément, sur réservation à  
l'inscription (lignes et horaires  
consultables sur l'espace citoyen)



## À PRÉVOIR DANS LE SAC

Une gourde et des vêtements adaptés aux  
conditions climatiques. Les vêtements  
doivent être identifiés au nom de l'enfant.  
Pour les petits : un change et le doudou pour  
la sieste si besoin.  
Les goûters sont fournis (boissons comprises).



# PAIEMENT

Les réservations se font à la semaine et sont validées une fois le paiement reçu.

Les modalités de paiement acceptées sont :

- paiement en ligne par carte bleue sur l'espace citoyen
- directement auprès de la direction périscolaire de l'école de votre enfant ou sur rendez-vous au siège de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre à Rue :
- par chèques (à l'ordre de la régie ALSH séjours vacances CCPM)
- par chèques ANCV et CESU
- en espèces

**En cas de non-paiement une semaine avant le début des accueils de loisirs, la réservation est annulée.**

## TARIFS À LA SEMAINE

### TARIFS HABITANTS

Communauté de communes  
Ponthieu-Marquenterre

### TARIFS EXTÉRIEURS

#### QUOTIENT FAMILIAL \*

Tarifs semaine

Tarifs semaine après déduction CAF \*\*

Tarifs semaine

Tarifs semaine après déduction CAF \*\*

≤ à 458 €

50 €

32,50 €

70 €

52,50 €

De 459 € à 724 €

54 €

36,50 €

74 €

56,50 €

De 725 € à 900 €

58 €

40,50 €

78 €

60,50 €

À partir de 901 €

62 €

82 €

**+ Repas :  
3,80 € par jour**

tarif fixe (ne dépend pas du quotient familial et du lieu de résidence)

\* Quotient familial référence CAF : 900 €, valeur janvier 2025

\*\* Allocataires de la CAF de la Somme uniquement. Aide aux loisirs de 3,50 €/jour / enfant ou 1,50 € / demi-journée

# PRÉ-INSCRIPTION ET RÉSERVATION EN LIGNE

Pré-inscription en ligne sur l'espace citoyen  
du vendredi 19 septembre à 9h  
au lundi 29 septembre à 23h

Rendez-vous sur [www.ponthieu-marquenterre.fr](http://www.ponthieu-marquenterre.fr)

Cliquez sur « espace citoyen » sur la barre latérale à droite.  
La démarche comprend trois étapes :



## Étape 1 : pré-inscription

Connectez-vous ou créez votre espace et cliquez sur inscription administrative.

Les pièces obligatoires suivantes vous seront demandées :

- Le dossier d'inscription périscolaire et/ou extrascolaire 2025/26 (sauf s'il a déjà été fourni)
- Une copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile et extrascolaire couvrant l'enfant
- Une copie du carnet de vaccination de l'enfant ou une attestation délivrée par le médecin traitant

### ATTENTION :

Les réservations seront possibles sous réserve de la validation de la pré-inscription.

## Étape 2 : réservation des jours de présence et des repas

Une fois la pré-inscription validée par le service, vous recevez un courriel.

Dans votre espace citoyen, cliquez sur réserver annuler, puis sur le nom de l'enfant pour définir les jours de présence et réserver les repas correspondants.

> Répétez autant de fois les étapes 1 et 2 que vous avez d'enfants à inscrire.

## Étape 3 : paiement à réception de la facture

Une facture récapitulant l'ensemble des réservations vous parviendra par courriel.

Le règlement doit intervenir au plus tard une semaine avant le début des accueils de loisirs.

### Besoin d'un accompagnement pour cette démarche en ligne ?

Contactez le service Scolaire-Périscolaire Enfance-Jeunesse.

## SERVICE SCOLAIRE-PÉRISCOLAIRE ENFANCE-JEUNESSE

 33 bis, route du Crotoy - 80120 Rue

 03 22 27 22 76

 [centresdeloisirs@ponthieu-marquenterre.fr](mailto:centresdeloisirs@ponthieu-marquenterre.fr)

 [www.ponthieu-marquenterre.fr](http://www.ponthieu-marquenterre.fr)



Communauté de Communes  
**PONTHEIU-MARQUENTERRE**